

Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone: orientations, mise en oeuvre et effets concrets

Christine Schaut

Volume 33, Number 2, Fall 2001

L'exclusion : changement de cap

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/008312ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/008312ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Schaut, C. (2001). Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone: orientations, mise en oeuvre et effets concrets. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 67–91. <https://doi.org/10.7202/008312ar>



Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone :

orientations, mise en œuvre et effets concrets

CHRISTINE SCHAUT

Centre d'études sociologiques
Facultés universitaires Saint-Louis
43, boulevard du Jardin botanique
1000 (B) Bruxelles
Courriel : schaut@fusl.ac.be

INTRODUCTION

En Belgique, comme dans de nombreux pays européens, l'évolution du contexte socioéconomique a été marquée par la crise ou plus justement par le passage du modèle socioéconomique fordiste et national à un modèle post-industriel mondialisé. Comme l'indiquent L. Boltanski et E. Chiapello, qui s'élèvent contre ce qu'ils appellent le topique de la crise dont l'usage tend à voiler à la fois la transformation radicale du modèle socioéconomique et l'expulsion de groupes sociaux des cadres de ce nouveau modèle, les vingt dernières années ont été marquées à la fois par un capitalisme florissant qui s'internationalise et une situation sociale dégradée (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 18). Celle-ci se traduit par un chômage massif, par l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, par la précarisation des salariés via la flexibilité, la multiplication des contrats à durée déterminée et l'expansion de l'intérim¹. De cet « ébranlement de la

1. Entre 1975 et 1995, le pourcentage de chômeurs complets indemnisés par rapport à la population active est passé de 4,4 % à 13,1 %. Il était de quelque 10,1 % à la fin de l'an 2000. Ce pourcentage ne tient pas compte des chômeurs à temps partiel, des chômeurs de plus de 50 ans, des chômeurs inscrits dans des programmes d'activation, soit plus de 600 000 personnes ! En 1998, quelque 560.000 salariés travaillaient à temps partiel, 250 000 travailleurs avaient un contrat de travail à durée déterminée. Les bénéficiaires de l'aide sociale ont presque doublé en 10 ans (de 49 500 en 1990 à près de 83 000 en 1999). Si, depuis 1997, les taux de

condition salariale» (Castel, 1995, p. 11) vont émerger des situations de désaffiliation socioaffective et culturelle renforcées par un puissant processus d'individualisation², qui font déborder la question sociale de son cadre traditionnel fixé dans le monde du travail.

Ainsi en Belgique, la nouvelle question sociale va s'accompagner du surgissement dans l'espace public de la question urbaine et plus précisément des « problèmes » des quartiers populaires où se visibilisent les effets et les méfaits de l'exclusion sociale : tensions sociales, « émeutes », renforcement des ségrégations sociales et spatiales, multiplication des errances et des solitudes urbaines, sentiment d'insécurité aux dimensions multiples³. La question sociale devient une question urbaine. Cette opération de superposition et de réduction a le mérite aux yeux du monde politique et médiatique de rendre palpable la question sociale, de lui tracer des frontières physiques et ainsi de la circonscrire à des lieux et à des populations définies par leur enracinement spatial. Elle va se traduire par l'élaboration de nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité destinés aux quartiers populaires. Ces nouveaux dispositifs, datant du début des années quatre-vingt-dix, s'élaborent à un moment particulier de l'histoire de la Belgique. Confronté à une crise de son modèle de développement socio-économique, le pays doit aussi faire face à une crise de légitimité de son système politique dont l'Affaire Dutroux sera le symbole (Cartuyvels, Digneffe et Van Campenhout, 2000, p. 5-6). En redéployant partiellement son action vers l'échelle du local qui bénéficie d'une visibilité sociale importante et vers le champ socioculturel et la sécurité, le gouvernement poursuit donc aussi un objectif de relégitimation.

Cet article a comme ambition première de présenter les politiques de lutte contre l'exclusion sociale en Belgique francophone à partir en premier lieu d'une approche d'ensemble et, ensuite, d'une approche plus pointue de deux dispositifs afin de saisir à la fois leurs orientations générales et leur mise en œuvre concrète. Plus précisément, l'article s'articule autour de trois parties. La première décrit l'évolution des conditions de production des politiques de lutte contre la pauvreté. Ensuite, la deuxième partie de l'article présente les logiques d'action et les présupposés de deux nouveaux dispositifs que sont le contrat de sécurité et le plan social intégré. Enfin, la troisième et dernière partie s'attarde à décrire deux actions spécifiques : un groupe de paroles intégré dans un contrat de sécurité local et un groupe de mamans faisant partie d'un plan social intégré.

chômage et de minimexés (les bénéficiaires de l'aide sociale) ont baissé, les inégalités continuent à se creuser entre familles disposant d'un revenu du travail et familles disposant d'un revenu de remplacement, des noyaux durs de la pauvreté se constituent et se renforcent comme c'est le cas des chômeurs de longue durée, des chômeurs âgés et des familles monoparentales (Noël, Dawance, Degraef, Rodriguez, 2000, p. 45-62).

2. Le processus d'individualisation est antérieur aux processus de transformation du modèle de production et de transformation des ressources. Il a délié l'individu de ses réseaux communautaires, au profit de réseaux électifs, mouvants, changeants et dont les modes d'accès recomposent les formes d'inégalités sociales.

3. La Belgique ne connaît pas, au contraire de la France, le problème des banlieues. Les quartiers populaires ne se situent pas en bordure des villes mais bien en leur centre. Par ailleurs, ce qu'on a appelé les « émeutes » en Belgique sont sans commune mesure, par leur intensité et leur fréquence, avec les soubresauts des banlieues françaises. Malgré ces différences sensibles, l'analyse qui a été faite des « émeutes » et les dispositifs mis en place pour les prévenir s'inspirent fortement du « cas français ». Comme l'affirme le dicton : « Quand la France a la grippe, la Belgique (francophone) éternue. »

Quant à la notion d'exclusion sociale, nous nous interrogerons sur ses conditions d'usage dans le cadre des nouveaux dispositifs. Comment s'opère sa traduction dans le champ politique ? Nous la mettrons aussi à l'épreuve des réalités locales auxquelles ces dispositifs se confrontent. Qu'y engage-t-elle comme vision du social ? Qu'y suggère-t-elle en termes de pratiques d'intervention ? Mettant en évidence certaines de ses limites, nous proposerons en conclusion de la revisiter et de l'enrichir à l'aide de la notion de reconnaissance.

I. LA CONSTRUCTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ ET L'APPARITION DE LA NOTION D'EXCLUSION SOCIALE EN BELGIQUE FRANCOPHONE

La pauvreté est loin d'être une notion neutre, immuable (Vrancken, 1998, p. 63-77 ; Noël, Dawance, Degraef et Rodriguez, 2000, p. 5-44). Au contraire, elle est constamment l'enjeu de redéfinitions dans les champs scientifique et politique, l'objet d'importations de l'un vers l'autre. Une définition ne s'impose pas naturellement, elle ne va jamais de soi. Elle entre certes en résonance à un moment donné avec un contexte qui paraît l'avoir produite mais elle est aussi le résultat d'une construction sociale et politique autour de laquelle des acteurs se positionnent, la supportent, s'y opposent et la constituent comme mode de lecture légitime de ce qu'elle entend objectivement décrire.

Selon J. Vrancken, la définition de la pauvreté moderne s'impose à la fin des années soixante et se développe en Belgique autour des critiques du système capitaliste qui se font jour à partir de 1968. La pauvreté n'est plus considérée comme une défaillance individuelle, elle naît de l'inégalité sociale. La notion d'aide sociale remplace celle d'assistance ; elle devient un droit pour tous et n'est plus soumise à l'arbitraire local. Cette évolution aboutit en 1974 à la loi relative au minimum d'existence (le minimex) et en 1976 à la création des Centres publics d'aide sociale (CPAS).

Une première redéfinition s'élabore dans les années quatre-vingts sous les effets de la crise économique. Les scientifiques et les politiques évoquent alors la nouvelle pauvreté qui ne touche pas seulement ces pauvres « prévisibles et résiduels » que constituait le quart-monde mais aussi de plus en plus la classe moyenne. La lutte contre la pauvreté se traduit par le renforcement de politiques directes de lutte contre la pauvreté qui ciblent leurs actions sur les populations les plus défavorisées. Parallèlement, dans un contexte d'affirmation des principes néo-libéraux, on assiste au définancement des politiques indirectes de lutte contre la pauvreté dans le domaine de la sécurité sociale, de l'enseignement, de la santé, de l'urbanisme, de la culture qui agissent en profondeur sur les conditions de vie de l'ensemble de la population (Vrancken, 1998, p. 68). Ce double mouvement se traduit, d'un côté, par une sélectivité de plus en plus grande en matière de sécurité sociale⁴, en particulier dans le régime de l'assurance-chômage, qui touche

4. À la même époque, les principes de l'aide sociale pénètrent la sécurité sociale. Les droits de sécurité sociale sont de plus en plus dépendants de critères de revenu dans l'attribution des prestations sociales. À titre d'exemple, c'est à cette époque que l'enquête sur les ressources fait son entrée dans la sécurité sociale (Arcq et Blaise, 1998, p. 661).

de plein fouet principalement les femmes et les jeunes, et de l'autre par un élargissement du minimex qui ressort du régime de l'aide sociale et par la mise sur pied de mesures d'activation, c'est-à-dire d'accompagnement et de formation pour les plus défavorisés. À côté des politiques sociales traditionnelles, se mettent donc en place de nouveaux dispositifs chargés d'encadrer et d'accompagner les plus défavorisés et dont on peut se demander s'ils ne répondent pas, en aval, à l'accroissement de la pauvreté générée par la rationalisation des politiques indirectes de lutte contre la pauvreté⁵.

Une deuxième redéfinition de la pauvreté s'impose dès 1991 (Vrancken, 1998, p. 70). En fait elle est double. Alors que se renforce la fédéralisation progressive de l'État belge, la Flandre parle de précarité (*kansarmoede*) tandis que la partie francophone du pays importe de France la notion d'exclusion sociale. Cette nouvelle définition se construit à l'occasion de deux événements. Il s'agit, d'une part, en mai 1991, de ce qu'on a appelé les « émeutes » de Forest, commune de Bruxelles, opposant les forces de l'ordre à des jeunes pour la plupart issus de l'immigration et, d'autre part, les élections législatives, déjà évoquées, du 21 novembre 1991, marquées par l'émergence significative de l'extrême droite⁶. Comme à cette date les pourcentages spectaculaires recueillis par l'extrême droite se concentrent dans les quartiers paupérisés des grandes villes où se visibilise une certaine forme de l'insécurité, l'association du terme d'exclusion sociale à celui d'insécurité sera vite élaborée comme le seront les nouveaux dispositifs chargés d'y répondre. Si ces deux événements laissent éclater au grand jour des tensions déjà perceptibles auparavant mais « politiquement innommées », ils servent aussi à légitimer de nouvelles politiques en gestation, élaborées par des acteurs peu présents jusqu'alors dans le domaine de l'intervention sociale et socioculturelle de quartier, monopolisé par le secteur associatif : essentiellement les municipalistes et le ministère de l'Intérieur.

Sur le front des politiques sociales traditionnelles, le mouvement esquissé dans les années quatre-vingts se poursuit et révèle une nouvelle manière de penser le rôle de l'État. L'État social actif, comme on le nomme aujourd'hui, « suppose une mobilisation morale passant par la mise au travail des exclus par le biais de l'insertion. L'idée sous-jacente est qu'il faut penser à des contreparties aux droits sociaux. Les personnes ne peuvent plus penser uniquement en termes de droits mais aussi de devoirs » (Rea, 2001). Les plus pauvres doivent se rendre utiles, ne plus être des assistés mais des citoyens actifs et responsables.

Si, pour reprendre les termes de J. Vrancken, la première définition de la pauvreté correspond à l'âge d'or de l'État social, si la nouvelle pauvreté renvoie à l'État-chômage, sa dernière reformulation fait florès dans un État-vigile, un État multipliant les dispositifs vis-à-vis de groupes cibles qui, aux yeux de leurs initiateurs, non seulement sont précaires mais en viennent, du fait de leur précarité, à troubler l'ordre public (Vrancken,

5. Si l'allocation de chômage, censée au départ combler 60 % du salaire valait, en 1980, 42 % des salaires moyens, elle ne vaut plus aujourd'hui que 28 %... En 1985, 20 % des ménages dont le chef de famille est chômeur basculaient dans la pauvreté, c'est le cas aujourd'hui de 40 % d'entre eux (*Le Soir* 2-3-2001).

6. En 2000 eurent lieu à nouveau des élections municipales. Elles marquèrent un recul significatif de l'extrême droite dans la partie francophone du pays, son renforcement en Flandre et son élargissement spectaculaire à des catégories sociales nanties.

1998, p. 64). Le contrôle de ces groupes s'opère dans les nouveaux dispositifs tels que les contrats de sécurité mais aussi par la mise sous tutelle des allocataires sociaux comme en témoignent les visites domiciliaires menées de grand matin par les inspecteurs du chômage pour vérifier la composition réelle des familles de chômeurs se déclarant comme isolés⁷, et par la responsabilisation des plus défavorisés.

Mais les politiques, pour être instituées, ont besoin de mots et de concepts. Une nouvelle lecture cognitive de la crise, qui à la fois les légitime et les produit, va donc s'élaborer (Genard, 2001).

Une nouvelle lecture de la crise

À partir des années quatre-vingt-dix, avec l'épuisement d'une lecture de la crise dans des termes socioéconomiques ou politico-administratifs⁸, on assiste à l'émergence d'un diagnostic socioculturel de la crise et d'un vocabulaire qui lui colle au mieux : on évoque la crise de sens, d'identité, du lien social, les difficultés d'être ensemble, les déficits communicationnels... S'impose aussi la notion d'exclusion sociale dont sont mises en évidence la dimension socioaffective et la part importante prise dans sa genèse par le processus de désaffiliation causée par la perte des liens sociaux horizontaux et verticaux (Genard, 2001). La question de l'exploitation et de l'inégalité sociale est peu à peu remplacée par celle de l'exclusion, celle des rapports sociaux et de leurs modes de régulation par celle des liens sociaux, celle des classes sociales par celle des communautés locales. Selon J. L. Genard, le déploiement de ce vocabulaire d'inspiration socioculturelle correspond à la crise des modes de régulation de la société salariale et du vocabulaire socioéconomique qui s'en inspire. Ce changement cognitif se prolonge en même temps qu'il s'appuie sur les transformations, déjà évoquées, de l'action publique et donc sur la mise sur pied de dispositifs jouant sur la proximité, sur la prévention, sur la reconstruction de liens sociaux via l'animation, la mobilisation des ressources, la participation... Les nouveaux dispositifs ainsi créés remplacent progressivement la régulation salariale par d'autres formes d'encadrement et de contrôle à forte composante socioculturelle. Cette évolution transforme le social et le socioculturel qui, de plus en plus pénétrés et instrumentalisés par le politique, lui cèdent une bonne part de leur autonomie. Elle a aussi des effets sur le champ du travail social chargé par le politique d'inventer, dans les quartiers populaires et en recréant des liens sociaux entre les habitants, les conditions d'un nouveau modèle d'intégration sociale qui ne serait plus basé sur le travail mais sur l'espace de vie (Donzelot et Roman, 1998, p. 7-25). Mais dans le même temps, de plus en plus subordonnés aux instances politiques, concurrencés par de nouvelles professions et disposant de moyens d'action réduits, les anciens métiers du social se fragilisent (Schaut, 2000a, p. 133).

7. En Belgique, les allocations de chômage sont tributaires de la composition du ménage. Un chômeur chef de ménage touchera une allocation plus importante qu'un isolé qui, lui-même, sera avantagé par rapport à un cohabitant.

8. La lecture socioéconomique de la crise est proche du courant socialiste, la lecture politico-administrative de la crise selon laquelle celle-ci proviendrait de la bureaucratisation et de la présence excessives de l'État social s'inspire du néo-libéralisme.

Le poids et l'usure des mots

L'évolution conjointe des politiques chargées de traiter les effets de la crise et des mots pour les nommer laisse émerger en filigrane la question des rapports entre les scientifiques et les politiques : quelles sont les formes d'importation d'un champ à un autre? Comment s'impose l'ordre du jour du politique, du médiatique et du scientifique? En Belgique, le thème de l'exclusion sociale en liaison avec celui de l'insécurité urbaine a remplacé celui des inégalités sociales et s'est développé dans le champ scientifique dès 1994 sous l'instigation du ministère de la Recherche scientifique, proposant aux universités un programme de recherches en sciences humaines dont est issue la recherche à l'origine de cet article. Entre le début des années quatre-vingt-dix et maintenant, la notion d'exclusion sociale est passée sous les fourches caudines de la critique et semble être « passée de mode ». Le nouveau programme de recherche en sciences humaines du gouvernement fédéral belge parle de cohésion sociale. Serait-ce que, suite à l'amélioration de nos performances économiques il n'y ait plus d'exclus? Ou que le terme d'exclusion sociale ait trop servi et qu'il ait aidé, en s'épuisant, à en révéler d'autres? Sans prétendre affirmer qu'un terme nie l'existence de celui qu'il remplace, le glissement sémantique que son apparition et son usage suggèrent est loin d'être insignifiant et révèle une autre manière d'interpréter les réalités sociales auxquelles il s'applique. Ainsi la prééminence dans la nouvelle terminologie politico-scientifique de la notion de cohésion sociale, qui pose la question du vivre-ensemble et de ses fondements, laisse peut-être supposer un approfondissement de la question socioculturelle au détriment de la question socioéconomique. De même, si la notion d'exclusion sociale méritait largement les critiques formulées par des auteurs comme R. Castel et L. Boltanski pour son incapacité à s'étudier comme un processus et pour son intérêt quasi exclusif aux victimes de l'exclusion, à leur histoire et à leur rupture de trajectoire, on ne peut s'empêcher d'être surpris de la facilité avec laquelle on la jette dans les poubelles de la science et de la politique.

Des questions surgissent : comment comprendre le glissement d'une notion vers l'autre? À quoi et à qui sert-il? Autant à décrire des situations sociales qu'à les construire. Quel est le poids spécifique du champ scientifique dans la mise à l'ordre du jour des nouvelles notions et dans leur politisation? On l'a vu, ces questions ne trouvent pas seulement un écho dans le registre théorique et sémantique : l'usage, le mésusage de ces notions, les pratiques discursives engagent une manière de penser un problème, d'agir pour le gérer et se traduisent, totalement ou partiellement, dans des actions concrètes. Dans le prolongement de cette réflexion, il s'agit à présent d'analyser l'importation, au début des années quatre-vingt-dix, de la notion d'exclusion sociale dans le champ politique et sa traduction dans des nouveaux dispositifs.

II. DEUX DISPOSITIFS ET UNE LECTURE SOCIOCULTURELLE, SÉCURITAIRE ET LOCALE DE L'EXCLUSION SOCIALE

Après 1991, différents dispositifs vont donc être mis en place dans les quartiers populaires des grandes villes. Il n'est pas dans notre intention de tous les présenter tant ils

sont nombreux et ont tendance à se superposer les uns aux autres. On peut citer, en région bruxelloise, le contrat de quartier et, à sa suite, le quartier d'initiatives nés tous deux après les « émeutes » de 1991 et de 1997 ; en région wallonne, les zones d'initiative privilégiées, le plan wallon de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité et, à sa suite, le plan social intégré (PSI) ; au niveau fédéral, le contrat de sécurité, le fonds d'impulsion à la politique de l'immigration, le dispositif d'accrochage scolaire, initiative de la Communauté française en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, le plan de renouveau urbain, le contrat de ville... Les publics cibles de la plupart de ces nouveaux dispositifs ont en commun d'habiter les quartiers populaires de centres urbains⁹. Parmi cet ensemble, deux d'entre eux seront privilégiés ici : le contrat de sécurité et le plan social intégré. Pour deux raisons. D'une part, ils ont fait l'objet d'une recherche collective¹⁰ qui a étudié leurs effets sur les relations sociales et sur la production du sentiment d'insécurité en milieu urbain, a analysé « les a priori des dispositifs mis en place... », a examiné le rôle concret qu'ils jouent dans la réalité quotidienne des populations visées et a tenté de comprendre les effets qu'ils ont sur les acteurs (travailleurs sociaux, policiers, magistrats) chargés de les mettre en pratique » (Cartuyvels, Digneffe et Van Campenhoudt, 2000, p. 12). Grand nombre des résultats présentés ci-après viennent de cette recherche. D'autre part, parce que les objectifs officiels de ces deux nouveaux dispositifs font coexister, avec des intensités différentes, une lecture sécuritaire et une lecture socioculturelle de l'exclusion sociale, ils sont représentatifs des tendances, des tensions et des compromis présents dans la plupart des nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale.

Suite aux événements de 1991, le gouvernement alors en formation met l'accent sur la lutte contre l'exclusion sociale et le renforcement de la sécurité dans les villes, la solidarité et la réintégration sociale des plus vulnérables, la construction d'une nouvelle citoyenneté visant à redonner confiance dans les institutions. Ces intentions se traduisent entre autres par l'instauration d'un dispositif fédéral appelé contrat de sécurité « chargé de lutter contre la petite délinquance urbaine et contre ses causes sociales ». Visant « le pan négatif de l'exclusion sociale » (Poulet, 1995, p. 84), il va être introduit progressivement dans 17 communes « à risques » (Cartuyvels, Digneffe et Van Campenhoudt, 2000, p. 7 ; De Fraene, Lalieux, Mary et Smeets, 1997). Il comporte essentiellement deux volets : un volet policier et un volet social¹¹. Des campagnes de techno-prévention, telles que l'installation de caméras de surveillance sur certaines places, dans des halls d'immeubles sont également mises sur pied. Les budgets dévolus au volet policier ont permis la modernisation de l'infrastructure policière et l'engagement d'auxiliaires de police. Le volet

9. Certains d'entre eux, mais ils sont rares, continuent à cibler leurs interventions en fonction de caractéristiques sociales et non en fonction de lieux. On pense ici aux dispositifs d'aide aux sans-abri.

10. Cette recherche fut coordonnée par le Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis en collaboration avec l'École de criminologie de l'Université Libre de Bruxelles, le Département de criminologie de l'Université Catholique de Louvain et du Centre de recherche Synergie (Van Campenhoudt *et al.*, 2000).

11. Depuis la rédaction de cet article, les contrats de sécurité ont été réformés. Le volet policier est scindé du volet sociopréventif. Il est trop tôt pour dire les implications concrètes de cette réforme.

sociopréventif, dont l'objectif est de recréer des mécanismes de contrôle social informel, a, quant à lui, permis de mettre sur pied différentes formes d'interventions sur le terrain comme le travail de rue et de quartier, et la médiation. Toutes ces actions entreprises au niveau local obéissent au principe de la prévention globale et intégrée qui révèle, dans la théorie, le souci de dépasser les logiques sectorielles prédominantes dans les politiques sociales et culturelles traditionnelles et la nécessité d'aborder les problèmes sociaux, en particulier dans les quartiers dits « à risque », dans une perspective globale qui soit aussi soucieuse d'associer les différents acteurs de terrain, publics et privés, sociaux et policiers (Hacourt, Lacroix et Tanghe, 1999 ; Cartuyvels, 1996).

« Considérant que la lutte contre l'exclusion sociale nécessite des réponses multidimensionnelles et une volonté d'action transversale », le gouvernement wallon met quant à lui sur pied le plan social intégré (le PSI) en 1998. Le PSI succède au plan de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité qui assurait lui-même le financement du volet social du contrat de sécurité. Ce dispositif vise à coordonner sur le plan local les initiatives prises pour lutter contre l'exclusion sociale jusqu'alors éparpillées et à favoriser les synergies entre les secteurs associatif et public. Il inscrit ses actions dans les axes suivants : l'insertion socioprofessionnelle, la cohabitation et l'intégration harmonieuse des communautés locales, la prévention de la toxicomanie et de la délinquance ainsi que l'accompagnement favorisant la réinsertion et l'assistance aux victimes (Arrêté du gouvernement wallon, paru au *Moniteur belge* le 29-04-2000). Il est présent dans 105 communes de la région wallonne. Les fonds libérés dans le cadre du PSI permettent à la fois de financer des projets d'associations privées et paracommunales et de les coordonner au sein des communes. Chacune d'entre elles a le loisir de développer de manière privilégiée un ou plusieurs axes d'intervention.

Au-delà des singularités de chacun des dispositifs (tutelle différente, travail de coordination des dispositifs existants pour le PSI, création de nouveaux services pour le contrat de sécurité à côté des dispositifs existants, accent mis sur la logique socioculturelle dans le PSI, sur la logique sécuritaire dans le contrat de sécurité) et des ressemblances organisationnelles (contractualisation avec l'opérateur de terrain qu'est la commune, mise en œuvre du principe de prévention globale et intégrée), leurs actions ont en commun d'une part, de s'inscrire, au nom de leur nécessaire transversalité, à l'intérieur d'une tension et d'un compromis entre une logique socioculturelle et une logique sécuritaire et, d'autre part, de favoriser l'espace local comme lieu d'intervention et de résolution des problèmes.

Quand le quartier est à la fois le problème et la solution¹²

Dans ces nouveaux dispositifs, l'échelle d'intervention privilégiée est l'espace local, le quartier. Ce « processus de relocalisation par le bas des modes d'action publique » touche aussi bien les politiques de lutte contre l'exclusion sociale, les politiques d'éducation que le monde judiciaire (Cartuyvels, Mary et Rea, 2000, p. 420). Les communes, choisies en

12. Ce titre reprend l'expression de P. Genestier (1999).

fonction de leur degré de précarité et de dangerosité, deviennent des opérateurs de terrain et déterminent leurs quartiers prioritaires. Puisque ce sont dans ces quartiers que se posent les problèmes liés à l'exclusion sociale, à la crise du lien social, et à ses manifestations telles que l'insécurité, les conflits de voisinage, les « émeutes » et la poussée de l'extrême droite, c'est là que les solutions peuvent être trouvées et des nouveaux dispositifs mis en place. On confond ainsi, nous dit P. Genestier, la visibilité des phénomènes et leur origine, on naturalise le quartier en lui octroyant la capacité de constituer, pour ses habitants, un territoire capable de donner sens, de faire du lien social et de construire une identité collective (Genestier, 1999, p. 145). Or, « l'essentiel de ce qui se vit et se voit sur le terrain, c'est-à-dire les évidences les plus frappantes et les expériences les plus dramatiques, trouve son principe tout à fait ailleurs » (Bourdieu, 1993, p. 159). La préférence donnée au quartier permet aussi d'offrir aux dispositifs et à leurs agents une assise spatiale aisément contrôlable¹³. Quant aux habitants, ils se voient définis par rapport au quartier ou plutôt par rapport aux problèmes que des experts, entre autres des sociologues, y ont décelés (Schaut, 2000b, p. 38). À titre d'exemple, dans les contrats de sécurité, les habitants des quartiers populaires se réduisent souvent à deux groupes de population : d'une part, les jeunes garçons d'origine immigrée, et plus précisément maghrébine, faisant « les poseurs de mur » dans les rues, d'autre part, leurs victimes potentielles, âgées et d'origine européenne. Ces définitions identitaires que construisent les dispositifs, les instances politiques et les médias, semblent suffire à rendre compte de la complexité des relations sociales locales et à définir l'origine de l'insécurité, dont on connaît pourtant le caractère multidimensionnel (Van Campenhoudt, 1999). De même le recours à la notion, au pluriel, de communautés locales qui doivent apprendre, grâce aux dispositifs, à cohabiter et à vivre harmonieusement, laisse entendre qu'elles existent ou devraient idéalement exister pour que s'améliore la vie des habitants du quartier et présuppose qu'en existant, elles se définissent par un territoire limité géographiquement.

Mais si ces nouveaux dispositifs revendiquent leur proximité avec les réalités du quartier, leur diagnostic et les actions mises en œuvre s'inspirent rarement des dynamiques locales. Dans les contrats de sécurité en particulier, ses initiateurs imposent aux communes certains services standardisés tels que les agents de prévention et de sécurité, les bureaux d'assistance aux victimes, les assistants de concertation et autres médiateurs. Le quartier n'est pas perçu comme un lieu d'innovation à soutenir, de résistance mais bien un terrain « d'imprégnation » de politiques décidées au niveau fédéral ou régional (Genestier, 1998, p. 144).

Le local et la logique socioculturelle

La logique socioculturelle prône un « travail de reliance et marque une volonté exprimée de construire ou de reconstruire des liens sociaux à l'échelle d'une commune ou d'un quartier » (Centre pour l'égalité des chances, 1999, p. 50). En refaisant des liens

13. Ce changement d'échelle participe au processus de ciblage des politiques directes et indirectes de lutte contre la pauvreté, devenue entre-temps, exclusion sociale.

sociaux défaits, l'objectif est de permettre aux individus et aux communautés locales de (re)construire une identité sociale positive susceptible non seulement d'améliorer la vie au quotidien mais aussi de se replacer dans une dynamique capable d'enrayer la spirale de la précarité et de l'exclusion. Concrètement, la logique socioculturelle développe des pratiques qui s'articulent, d'une part, autour d'activités récréatives, occupationnelles permettant à certains habitants de se rencontrer en fonction de profils sociologiques (groupe de mamans, de jeunes), de thématiques comme l'insécurité ou d'activités communes comme la mise sur pied d'une brocante, des sorties théâtrales; d'autre part, autour du concept de médiation. Les nouveaux dispositifs font en effet la part belle à cette forme d'intervention sociale : les assistants de concertation des contrats de sécurité sont des médiateurs chargés d'améliorer les relations entre les policiers et les jeunes issus de l'immigration des quartiers populaires, des médiateurs sont chargés de résoudre les conflits de voisinage dans les quartiers de logements sociaux, les agents de prévention et de sécurité (les APS), chômeurs mis au travail dans le cadre des agences locales pour l'emploi, sont, quant à eux, chargés de dissuader, par leur présence dans des lieux « problématiques », des situations conflictuelles, voire des actes délictueux, et tentent de refaire du lien social entre les habitants (Smeets, 2000). Ces pratiques de médiation accordent une priorité aux compétences communicationnelles des parties en litige et reposent sur la croyance que les conflits trouvent leur origine dans des ruptures ou des pathologies de communication interpersonnelle et que la parole peut venir les apaiser. La logique socioculturelle s'exprime encore au travers de la mise sur pied d'organes consultatifs requérant la participation des habitants, leur non-participation étant le signe d'absence de liens sociaux.

Cette logique repose sur un certain nombre de présupposés :

- les liens sociaux dans les quartiers défavorisés sont déstructurés, absents;
- leur absence ou leur déstructuration serait à l'origine des problèmes qui se posent dans le quartier et à ses habitants;
- elle se poserait de manière accrue dans ces quartiers populaires;
- les liens sociaux, l'altérité seraient produits sur une base locale, dans des relations de face-à-face.

Or ces présupposés soulèvent des questions. Si ces quartiers sont le lieu de tensions locales, principalement autour de l'enjeu que constitue l'appropriation de l'espace public, si certains de leurs habitants vivent dans un profond isolement social¹⁴, ils sont aussi le lieu de développement de réseaux de sociabilité de type communautaire ou non que pourraient leur envier, si cette question les concernait, les habitants de quartiers résidentiels. Comme le montre A. Tarrius, de nouveaux cosmopolitismes se développent au creux des quartiers populaires, autant de réseaux informels qui ont la capacité de se délocaliser hors de leur territoire et qui construisent et modulent la ville (Tarrius, 2000). Non seulement des réseaux existent mais ils sont loin de se confiner

14. Que ce soit dans le quartier bruxellois ou dans la cité wallonne de logements sociaux que j'ai étudiés, le taux de personnes isolées est plus important que dans l'agglomération qui l'entoure.

dans les frontières des quartiers définies par les dispositifs. À côté de ces réseaux, on ne peut cependant pas nier l'existence de tensions, de relations difficiles au sein de ces quartiers, la prégnance du phénomène de solitude, mais peut-on dire pour autant qu'elles trouvent leur origine dans la cohabitation difficile entre habitants, dans l'absence de liens sociaux? Ne viennent-elles pas davantage s'y visibiliser? Ainsi les conflits de voisinage, parfois aigus dans certains logements sociaux, ne font pas que révéler des relations interpersonnelles difficiles. Ils racontent aussi les conditions objectives d'existence qui obligent les gens à vivre dans des logements sociaux dont l'architecture force à la promiscuité, ils disent aussi l'abandon social, institutionnel dont les habitants des grands ensembles se disent victimes, et ils révèlent un mode de communication qui les fait exister dans un monde dont par ailleurs ils se sentent exclus.

Par ailleurs, en faisant sienne l'idée qu'il s'agit de reconstruire de l'altérité et donc du lien social, doit-on présupposer pour autant que le travail de reconstruction doit se faire sur des bases locales, dans les quartiers? Est-ce d'abord et toujours le meilleur lieu? Un petit détour par l'histoire s'impose. N. Elias, dans son livre *Les logiques de l'exclusion*, relate les processus d'exclusion mis au point par les « anciens habitants » (les *established*) à l'encontre des « nouveaux » (les *outsiders*) dans une petite ville ouvrière des années cinquante (Elias, 1997). Ces exclusions ne trouvaient pas leur origine dans des différences de classes : tous les habitants étaient ouvriers de l'usine de la ville ou femmes et enfants d'ouvriers. À l'intérieur de l'entreprise, l'égalité des conditions de travail aplanissait les exclusions repérées dans les quartiers et les associations locales et construites sur base de la durée de l'installation des habitants dans le village. La communauté de vie basée sur la proximité spatiale était donc loin d'être *a priori* un cadre de vie intégrateur. La déstructuration actuelle de l'univers du travail qui touche de plein fouet les habitants de ces quartiers populaires fait resurgir des mécanismes de mises à l'écart, le développement d'entre-soi, d'espaces de vie et de groupes sociaux étanches (Schaut, 2000b, p. 31). C'est pourtant, comme on l'a vu, sur le présupposé de communautés locales, territorialisées dans un espace physique et contigu que repose l'intervention des nouveaux dispositifs.

Enfin, est-ce cette forme d'altérité qui fait nécessairement le plus de sens chez leurs habitants? Dans les entretiens que l'on a pu avoir avec certains d'entre eux, la question de l'altérité et celle de l'enjeu de reconnaissance qui en découle ne se posent pas principalement par rapport aux relations de face-à-face mais bien, au contraire, par rapport à des tiers absents : les instances politiques et économiques en premier lieu, les autres habitants à l'extérieur du quartier, tout ce qui n'est pas soi et qui ne partage pas l'offense d'être exclu de ce monde-là. En lisant l'espace local comme un lieu *a priori* socialement signifiant, les deux dispositifs participent au redoublement du sentiment d'enfermement spatial et de relégation sociale ressenti par de nombreux habitants.

Le local et la logique sécuritaire

En établissant un lien entre l'exclusion sociale et l'insécurité, les nouveaux dispositifs, et plus précisément le contrat de sécurité, laissent supposer que les personnes précarisées peuvent aussi s'avérer dangereuses, entre elles et pour les autres. S'ils rappellent,

dans leurs objectifs officiels, que les causes de l'insécurité et de la petite délinquance urbaine doivent être recherchées dans le processus d'exclusion sociale et que l'insécurité touche en premier lieu les groupes les plus vulnérables, ils imposent aux quartiers populaires et aux groupes de jeunes en particulier un quadrillage non seulement policier mais aussi social. La logique sécuritaire, dans une optique de prévention situationnelle, est donc mise en place pour prévenir les risques sociaux que les populations précarisées génèrent auprès de la « société des inclus ». Ces risques sont aussi bien provoqués par l'insécurité engendrée par la présence de jeunes dans l'espace public que par le vote d'extrême droite qui se cantonnait en 1991 dans les quartiers populaires et qui mettait en péril le système démocratique. Dans cette optique, les menacés que sont les Belges précarisés potentiellement victimes d'agression sont aussi des menaçants qu'il s'agit de contrôler. Ici encore l'espace local est le lieu d'application privilégié de la logique sécuritaire et en constitue l'échelle idéale. Dans une note du 12-11-1990, le ministre de l'Intérieur affirme que « c'est vraiment au niveau local qu'une approche des problèmes (de criminalité) offre une chance réelle de réussite » (Poulet, 1995, p. 66). S'inspirant de l'école de Chicago et de sa théorie d'écologie criminelle qui établit un lien entre désorganisation sociospatiale de certains quartiers et délinquance, la logique sécuritaire contenue dans les nouveaux dispositifs s'applique donc préférentiellement dans les quartiers populaires (Thibaut, 2000, p. 41). Elle se traduit par une présence accrue de policiers via le volet policier du contrat de sécurité et par des interventions sociales dans les rues, auprès des jeunes qui visent davantage à prévenir des situations susceptibles de troubler l'ordre public en contrôlant des groupes cibles qu'à lutter contre la précarité socioéconomique ou à développer des projets pédagogiques avec les jeunes. Quand il est demandé aux intervenants sociaux d'éviter les « émeutes », d'assurer la paix dans les quartiers et de faire en sorte que les jeunes ne se trouvent plus dans la rue, en les conviant à rentrer chez eux ou en les invitant dans la maison de jeunes, il s'agit bien d'assurer le maintien de l'ordre dans un espace public dont seraient exclus des jeunes garçons au nom de la menace qu'ils constituent. Leur invisibilisation devient un objectif politique imposé aux travailleurs sociaux qui se retrouvent coincés entre le sens qu'ils se donnent de leur mission et ce qu'on leur demande de faire sur le terrain. Si la logique sécuritaire est centrale dans le contrat de sécurité, le souci de rendre invisibles les jeunes pour qu'ils ne dérangent pas les habitants et l'envoi de travailleurs sociaux dans des quartiers, sous prétexte que la situation s'y dégrade, les transformant par là en police des populations, existent aussi dans un dispositif aux aspirations socioculturelles comme le psi.

Les logiques socioculturelle et sécuritaire, si elles se côtoient dans les objectifs officiels des deux dispositifs étudiés, sont à première vue conflictuelles, la première serait davantage pacificatrice, voire émancipatrice, la seconde plus contrôlante, voire plus répressive. La difficulté déclarée des intervenants sociaux à les mettre conjointement en application tend à le confirmer. À Bruxelles, constituer un groupe de paroles pour que les gens parlent de leur insécurité face aux jeunes (logique sécuritaire) et tenter dans un même temps et avec les mêmes personnes d'organiser des rencontres intergénération-

nelles (logique socioculturelle) s'est avéré voué à l'échec à cause du refus du groupe de paroles de dialoguer avec des jeunes « insécurisants ». Le refus réitéré des intervenants sociaux à collaborer avec la police (et vice-versa d'ailleurs) montre à quel point la coexistence entre ces deux logiques promue dans les objectifs officiels des nouveaux dispositifs est difficilement supportable à leurs yeux. Pourtant, les exemples ci-dessus révèlent la perméabilité des frontières entre ces deux logiques et font s'interroger sur la nature de leurs rapports.

Le rapport de force entre les deux logiques : peut-être moins conflictuel qu'on ne le croit

Ne sont-elles pas les deux faces, l'une douce, l'autre plus musclée, des nouvelles formes de politique d'encadrement et de gestion des populations précarisées ? Si l'on voit clairement en quoi la logique sécuritaire participe de ces nouveaux modes d'encadrement par le quadrillage qu'elle opère dans les quartiers populaires, la logique socioculturelle paraît s'y prêter moins puisqu'elle vise avant tout à refaire du lien social. Pourtant à y regarder de plus près, on peut se demander, avec P. Genestier, si cette logique, qui privilégie le travail de récréation de liens sociaux, la recherche d'une identité communautaire et (forcement) fière, du sens du bien commun dans le combat contre les incivilités, qu'elles viennent des jeunes, du voisin impoli et grossier, les injonctions à la participation, ne se construit pas au sein de « l'alliance d'une pédagogie du comportement et d'une catéchèse de la culpabilité » (Genestier, 1998, p. 153). La logique socioculturelle aurait pour effet objectif la conformation et l'autocontrôle des comportements d'individus précarisés qui doivent réapprendre à vivre ensemble, qui doivent être resocialisés, civils, participatifs, non conflictuels ; elle pousserait à la culpabilisation des non-conformes. Le mécanisme de stigmatisation serait d'autant plus fort que cette logique socioculturelle ne se déploie que dans les quartiers précarisés et qu'elle s'accompagne d'une forte médiatisation des actions entreprises. Deux exemples, extraits du travail de terrain, peuvent en témoigner.

La médiation de conflits de voisinage, qui poursuit un objectif d'apaisement et de pacification des relations locales, peut être aussi un moyen de contrôler les parties en conflit. Dans des cités de logements sociaux, pour régler des conflits entre voisins, des médiateurs disposent d'une arme efficace ; ils ont le droit de visite, le droit de faire appliquer le règlement du propriétaire des logements sociaux (et donc des parties en conflit) en cas de loyers en retard, d'insalubrité constatée et le droit de sanctionner le coupable, voire d'ester en justice. Utilisé comme moyen de pression auprès des récalcitrants, le règlement imposé par le propriétaire devient à la fois un outil de résolution « contrainte » des conflits et un moyen efficace de contrôler des locataires récalcitrants (Schaut, 2000a, p. 142).

L'invisibilisation des jeunes à la fois par un quadrillage policier et par la présence de travailleurs sociaux les invitant à quitter la rue et à entrer dans la maison de jeunes peut conduire à l'(auto)disqualification d'une forme de sociabilité adolescente, masculine et populaire. Les espaces publics des quartiers populaires autorisent encore l'existence de

cette forme de sociabilité; les jeunes peuvent s'y regrouper, refaire le monde, développer des espaces de secondarité, des entre-soi. Or, par un principe de généralisation selon lequel « si l'un fait un trafic, tous sont supposés le faire », leur présence dans la rue est *a priori* suspecte et peut provoquer l'intervention de la police et des travailleurs sociaux. On assiste ainsi « à la contamination d'une expression de sociabilité à une expression plus criminologique » (Collovald, 1999, p. 23). L'invisibilisation, la disqualification et la stigmatisation ont des effets identitaires non prévus auprès des jeunes. Une forte culpabilité d'être comme ils sont, dans la rue avec leurs copains, voisine avec l'endossement de la figure de menaçants que leur confèrent le contrat de sécurité, les autorités et les médias et qui les place, paradoxalement, en tant que jeunes potentiellement délinquants, dans le monde en leur octroyant une identité, soit-elle négative. (Certains en sont conscients quand ils n'hésitent pas à recourir à la menace pour obtenir des intervenants sociaux ce qu'ils veulent : « Si tu me mets dehors je vais aller voler. » Même s'il s'agit d'un jeu de langage, celui-ci ne se construit pas au hasard; au contraire, il révèle les enjeux relationnels qui lient l'intervenant social et les jeunes, leurs attentes réciproques et l'étroitesse du jeu social dans lequel, ensemble, ils se trouvent.)

Ces deux exemples montrent que le recours à des activités socioculturelles peut conduire à une forme de conformation et de contrôle des comportements. Si cette critique adressée au secteur socioculturel n'est pas récente, la nouveauté réside davantage dans sa mise sous tutelle progressive. La transversalité des actions, la volonté déclarée des nouveaux dispositifs de coupler le préventif au répressif, de prévenir les risques sociaux liés à la précarité par le recours à des outils socioculturels¹⁵ et de faire travailler ensemble les autorités communales et le secteur associatif, jusque-là en situation quasi monopolistique en matière d'intervention sociale et socioculturelle dans les quartiers populaires, ont conduit dans les faits à la centralisation des actions par les autorités communales et à la subordination croissante du secteur socioculturel. Or il ne faut pas oublier que la commune et son bourgmestre sont bien plus les garants de l'ordre public que de l'émancipation culturelle des plus précarisés¹⁶.

Les logiques, le local et la notion d'exclusion sociale : une traduction erronée ?

Si les deux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité présentés ici paraissent davantage intervenir sur certains des symptômes de l'exclusion sociale, comme l'insécurité et l'absence de liens sociaux, on peut se demander si ce n'est pas la définition même de la notion qui conduit au traitement symptomatique de ce qu'elle désigne. La notion même place les exclus hors des rapports sociaux, hors des rapports d'exploitation, elle en fait des gens à part qui requièrent un traitement local, là où ils rési-

15. Dans les écoles des quartiers défavorisés, les projets liés à l'apprentissage d'une citoyenneté active sont mis sur pied dans le cadre de la prévention de la violence. C'est le seul moyen pour eux d'être encore subsidiés.

16. Même dans le PSI wallon que nous avons étudié, dans lequel se mène un travail de terrain de qualité et qui bénéficie, grâce à la personnalité de son coordinateur, d'une relative autonomie face aux autorités locales, les intervenants sociaux font office de pompiers du social. Si des tensions surgissent dans des quartiers, ils sont tenus d'intervenir au risque de déforcer des équipes déjà existantes travaillant dans d'autres quartiers.

dent puisqu'ils sont immobiles. « L'exclusion ignore l'exploitation [...] puisque l'exploitation s'obtient dans le travail [...] Cet argument [...] joue un rôle très important parce qu'il brise le maillon qui, mettant en rapport le bonheur des riches et le malheur des pauvres, maintenait la référence à une balance de justice » (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 436).

Pour être au plus près des exclus, le traitement de l'exclusion doit être local et spécifique aux personnes qui en sont les bénéficiaires car l'exclusion « demeure toujours en résonance avec les propriétés négatives attachées à ceux qui en sont les victimes » (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 435). Que ce soient des handicaps sociaux, psychologiques, quelque chose dans la trajectoire personnelle conduit à l'exclusion. Ainsi se fait le lien entre « la misère et la faute » (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 436). C'est autour de cette sphère socioaffective et dans l'espace de vie des exclus que les nouveaux dispositifs entendent intervenir, que s'élaborent les notions de responsabilisation, d'implication individuelle nécessaires à l'exclu s'il veut se réinscrire dans le monde social et que s'expérimentent de nouveaux modes de régulation et de contrôle. Si l'on s'entend sur cette définition critique de l'exclusion sociale, les nouveaux dispositifs l'épouseront donc au mieux et sa traduction dans le champ politique en respecterait les présupposés.

III. UNE ENQUÊTE DE TERRAIN

L'analyse critique qui précède met en question la pertinence de ces nouveaux dispositifs. Elle conduit à en dénoncer les dérives contrôlantes, sécuritaires ou tout simplement, dans un contexte où le sentiment d'impuissance domine, le souci avant tout gestionnaire et pragmatique de leurs initiateurs pour qui il importe surtout de gérer les risques sociaux générés par l'exclusion sociale auprès des populations précarisées et d'empêcher les débordements sur l'espace public tant physique que politique. Il s'agit à présent d'étudier comment ces nouveaux dispositifs sont réappropriés et perçus par les travailleurs sociaux et surtout par les bénéficiaires, de croiser l'analyse faite plus haut avec leurs paroles, de la faire coexister avec le particulier, le non-reproductible et d'étudier les relations qui se tissent entre elles. L'analyse « macrosociologique » trouve sa légitimité scientifique dans la tentative de généralisation et d'objectivation des études de terrain qui la supportent. À côté d'elle, il s'agit tout autant de rendre compte des réalités vécues par les gens au travers des mises en ordre du monde tel qu'ils le perçoivent et donnent à entendre dans des récits qu'ils soient individuels ou collectifs. À ce propos, Bourdieu évoque la double vérité qu'il faut intégrer dans le travail du sociologue (Bourdieu, 1997, p. 225-228). L'objectif de cette partie est donc de croiser, trop brièvement, ces deux regards, sans considérer que les bénéficiaires sont des « idiots culturels » et vivent dans la fausse conscience de ce qui leur arrive mais sans pour autant ignorer que des effets objectifs, de généralisation, peuvent leur échapper, en bonne partie parce qu'ils ont d'autres préoccupations que le sociologue. (Leur travail n'est pas d'analyser les dispositifs dans lesquels ils sont insérés. Ils ont bien d'autres choses plus intéressantes à faire, sans doute parce que ces dispositifs prennent moins de place dans leur vie que dans celle du sociologue qui les étudie.)

Les deux services étudiés ici ne sont pas nécessairement représentatifs du dispositif dont ils dépendent. Ils ont été choisis pour leur ressemblance apparente : ce sont deux groupes de paroles, dans lesquels des personnes se retrouvent pour parler, l'un pour évoquer l'insécurité, l'autre pour permettre à des mamans de se rencontrer.

Présentation du groupe de paroles autour de l'insécurité et du groupe de mamans

Durant plusieurs mois nous avons eu la chance de participer à la vie de deux groupes¹⁷. Le premier, le groupe de paroles autour de l'insécurité, fait partie d'un contrat de sécurité bruxellois. À présent disparu, il a été mis sur pied dans une cité bruxelloise de logements sociaux par des intervenants chargés par les autorités de mettre au jour le chiffre noir de l'insécurité, soit en réalité de pousser les personnes victimes d'agression à porter plainte. Composé de personnes relativement âgées, le groupe se réunissait régulièrement pour parler de l'insécurité mais aussi pour organiser des excursions ou des thés dansants (Schaut, 2000c, p. 71-94). Quant au groupe de mamans, il existe encore et est intégré dans un PSI en région wallonne (Hubert et Schaut, 2000, p. 164-166). Il est situé lui aussi dans une cité de logements sociaux et est constitué, comme son nom l'indique, de mamans seules pour la plupart¹⁸. Il se réunit plusieurs fois par semaine soit pour faire simplement « la papotte », soit dans le cadre d'un atelier cuisine. Des excursions sont aussi organisées. L'objectif du groupe est la resocialisation, la mise en contact de personnes seules. Les deux groupes sont composés de personnes bénéficiant de l'aide sociale (minimex) ou d'une pension de survie. Si l'objectif du groupe de mamans s'inscrit explicitement dans une logique socioculturelle de reliance, le groupe de paroles poursuit quant à lui officiellement un objectif sécuritaire.

Le groupe de paroles autour de l'insécurité : quand la logique sécuritaire favorise et contraint les liens sociaux

Les membres du groupe de paroles vivent et disent leur précarité sociale sous le registre du déclassement social. Le sentiment d'avoir été et de n'être plus rien prédomine. Cette impression de déchéance sociale n'est que rarement corroborée par des conditions d'existence plus difficiles que par le passé et donc par une précarité économique plus grande. Elle naît plutôt du sentiment que le monde ouvrier et ses modes de sociabilité se sont effondrés, de l'enfermement dans des quartiers populaires que la plupart des « Belges » ont fuis, et du sentiment d'abandon du politique depuis la mise en cause publique des réseaux clientélistes tissés entre les « anciens » habitants du quartier et certains politiciens. Elle se traduit encore dans une cohabitation perçue comme forcée et assimilatrice avec une population d'origine étrangère qui vient signer de manière irréfutable le déclassement social. Tout est devenu plus petit, plus sale, moins beau, plus injuste qu'avant.

17. La méthodologie utilisée mariait l'observation, les entretiens individuels et collectifs. Ceux-ci portaient sur la trajectoire de vie, sur la perception du quartier et du dispositif.

18. Le taux de familles monoparentales est très élevé dans cette cité.

La participation au groupe de paroles permet à ces personnes de recréer des liens sociaux entre elles et avec des intervenants sociaux autour du thème de l'insécurité, elle donne droit à la parole :

Maintenant on prend notre droit de parole parce qu'on sent qu'on peut le prendre, tout simplement. C'est eux (les intervenants sociaux) qui nous ont forcés à sortir de notre coquille. Alors maintenant, on a pris l'habitude, si on a quelque chose à dire, on le dit, un point c'est tout.

Les bénéficiaires entrent ainsi dans des logiques de réaffiliation certes parfois précaires, mais qui ont le mérite d'exister. Grâce au groupe ils retrouvent un statut ; celui de menacé par les agressions et les incivilités des jeunes, qui leur donne le sentiment de retrouver place dans l'espace public et dans le jeu social et politique. Cette tentative de réaffiliation ne serait pas pensable sans la présence des intervenants sociaux qui rend la parole possible.

Il reste cependant à interroger la nature des liens sociaux ainsi construits. En effet, l'objectif officiel de ce groupe de paroles, qui participe à la logique sécuritaire, conditionne pour une part la nature des liens sociaux. Si des personnes font partie du groupe de paroles c'est bien parce qu'il s'inscrit dans une logique sécuritaire : elles y viennent pour parler d'insécurité, pour dénoncer des faits et des personnes et pour mettre sur pied des pétitions. Elles s'accrochent donc à ce thème. Dès lors la difficulté est de les faire changer de registre pour aborder d'autres sujets, rencontrer d'autres personnes du quartier. On l'a déjà dit, les tentatives de rencontres interculturelles et multigénérationnelles se sont soldées par un échec. Les liens sociaux se fondent sur l'insécurité et sont difficilement reproductibles dans d'autres registres. Le thème sécuritaire est ambigu. D'un côté, il permet la rencontre car les gens osent en parler.

Comme dit une intervenante sociale :

Les agressions, insécurités physiques..., ça il est légitime d'en parler, c'est un sujet de conversation légitimé et au moins ça en fait un. Ça relie les gens. Parler de ses souffrances individuelles sans le moindre événement déclencheur et qui autorise la parole n'est pas pensable.

D'un autre côté, il empêche d'aller plus loin : les membres du groupe sont seuls mais ils ne peuvent évoquer leur solitude car cela ne se fait pas. De plus, le groupe de paroles, en légitimant ses membres à la fois comme menacés et comme élus parmi les pairs, a favorisé le durcissement des rapports de force avec les « autres », en particulier avec les jeunes. Grâce au groupe de paroles, ses membres se sentent moins déclassés, davantage inclus mais cette inclusion se fait, à leurs yeux, au détriment d'autres personnes. Se sentant investis d'une mission qui les distingue, ils ont ainsi l'impression d'avoir repris la main :

Ça a fait un bon impact. Parce que moi je dis, depuis qu'on fait le groupe de paroles, qu'ils ont vu nos figures, ils se disent ici, on doit faire attention avec celle-là parce que ça va aller plus loin, et alors on les surveillait, la police savait qui on était. On les surveillait dans les escaliers de secours et comme ça ils avaient la pétoche.

La mise en commun d'expériences, de paroles construites autour de l'insécurité a aussi favorisé la mobilisation des membres du groupe de paroles. Ils ont élaboré une pétition demandant plus de sécurité dans la cité et l'ont remise aux autorités locales. Ces dernières ont désapprouvé l'initiative. En jouant sur la communication, sur la prise de parole et sur la capacité de se mobiliser autour de l'insécurité, les autorités communales ignoraient sans doute que les membres du groupe de paroles allaient tenter de faire déborder leur action de l'espace local et de généraliser leur propos dans l'espace public. Si libération des revendications il y a eu à ce moment-là, elle a été rapidement réprimée. La communication et la mobilisation doivent rester au niveau local et ne pas déstabiliser les autorités communales à l'initiative du projet. L'espace du quartier n'est pas perçu par l'opérateur de terrain comme un lieu pouvant déborder sur d'autres mais comme un lieu de confinement et de contrôle des comportements (souvent racistes et, pour certains des membres du groupe de paroles, d'extrême droite).

Le groupe de mamans : le poids du lieu et de la précarité sur le dispositif

Je suis venue me perdre à V... Je me suis retrouvée toute seule ici, c'était l'enfer, le pire moment de mon existence... Comme ce sont des logements sociaux, on est vraiment catalogués quart-monde... pour les gens ça ne passe pas... ou alors ils s'en foutent, même au Foyer ils s'en foutent, ils ne se bougent pas quand il y a une fuite d'eau... parce qu'on est du quart-monde... Les gens me regardent d'en haut, jusqu'en bas.

Dans les paroles des mamans, l'exclusion sociale se traduit d'abord par le sentiment de relégation spatiale : personne ne veut habiter ces logements sociaux là où elles vivent parce qu'ils sont isolés du reste de la ville, parce qu'ils sont vieux et presque insalubres, parce que, surtout, ils ont mauvaise réputation. Alors n'y viennent que les personnes en situation d'urgence, qui n'ont plus d'endroit où dormir, entre autres les familles monoparentales. Habiter dans cette cité ne fait pas que manifester la précarité, il la renforce comme il renforce aussi le mécanisme de stigmatisation : être du quart-monde. La frontière spatiale est donc aussi une frontière sociale et symbolique : être de cette cité c'est être hors du monde social. Les femmes du groupe de mamans ne sont pas en situation de se comparer à quiconque, elles ne peuvent que subir la comparaison. La relégation, qu'elle en soit la cause ou la conséquence, s'accompagne d'une profonde solitude¹⁹. Dans ce contexte, le groupe de mamans apparaît comme un îlot de solidarités, comme un espace-temps intermède où elles viennent boire une tasse de café, rire, pleurer ensemble, une deuxième famille comme le dit l'une d'entre elles. Surtout, il y a l'animatrice, celle qui leur évite de « sombrer dans la dépression ou dans l'alcoolisme », « qui les écoute et les comprend, qui est là le soir ou le matin ».

19. Cette perception de l'exclusion sociale, comme celle élaborée par les membres du groupe de paroles autour de l'insécurité, laisse peu de place à la dimension économique de la pauvreté même si elle est présente en filigrane (habiter un logement social suppose un faible revenu). Par ailleurs, le choix de l'unité d'observation qu'est le quartier a sans aucun doute orienté les réponses et laissé en arrière-fond l'univers du travail. Enfin dans le creux de leur histoire qu'elles nous racontent, le mode d'élaboration de leur récit laisse toute la place à la « subjectivité du sujet ». Dans cette mise en ordre personnelle, les conditions socioéconomiques, « la misère objectivable », la misère de condition font office d'arrière-fond au discours.

Mais le poids du lieu et ce qu'il révèle, la pauvreté, les ruptures familiales, semblent condamner le groupe de mamans et son animatrice à l'enfermement sur elles-mêmes et sur le local qu'elles occupent. En dehors de cet espace-temps, la vie continue. Les expériences qu'elles en retirent ne modifient qu'à la marge leurs conditions objectives d'existence et ne paraissent pas reproductibles ailleurs, dans d'autres espaces-temps, même si le groupe permet la découverte d'autres lieux comme la mer du nord, Paris, le théâtre... Les mamans tiennent au local et à l'intervenante sociale, à la stabilité des horaires de rencontre, à la certitude de trouver du café chaud. (Nous connaissons ce groupe depuis maintenant plus de deux ans, les mamans sont presque les mêmes, l'ambiance aussi : l'immuabilité de cet espace-temps qui est un refuge dans un monde peu maîtrisé et peu maîtrisable semble laisser peu de place au changement, aux innovations.)

Ce qui est frappant dans ce groupe, c'est le poids de l'intervenante sociale dans sa vie même. Il n'existe que parce qu'elle est là : « Je ne fréquente pas les gens d'ici. Quand je viens simplement ici c'est chez C, l'intervenante sociale. » Bien plus que les relations créées entre les mamans, le seul lien qui compte vraiment c'est avec elle. Changez d'animatrice et le groupe disparaîtra. Se construisent ainsi des relations de dépendance vis-à-vis d'elle, qui s'ajoutent à celles tissées avec l'assistante sociale du centre public d'aide sociale chargée du dossier minimex. (Dans notre travail d'observation et d'entretien, nous avons été assez frappée du statut d'autorité dont nous avons rapidement bénéficié auprès de certaines mamans. L'une d'entre elles nous confia que nous étions aussi importante à ses yeux que l'intervenante sociale du groupe de mamans et que la directrice du CPAS. Nous avons ressenti par rapport à ce statut un malaise d'autant plus grand qu'il est accordé à des représentants du monde extérieur, travaillant plus ou moins dans le champ du social — nous y étions associée —, à des professionnelles de l'aide en quelque sorte qui sont là pour prendre en charge les misères de l'exclusion.)

Expérience peu reproductible donc qui repose avant tout sur l'énergie d'une animatrice elle-même confrontée à sa propre précarité institutionnelle et à celle du dispositif pour lequel elle travaille, elle n'en représente pas moins aux yeux des femmes du groupe un lieu et un moment où elles se sentent écoutées.

Le poids des dispositifs et de leurs logiques d'action sur les pratiques de terrain

Grâce à l'existence du groupe de mamans et du groupe de paroles, des personnes, souvent isolées, ont pu se rencontrer, acquérir de nouvelles compétences ou découvrir qu'elles en avaient, apprendre à parler, être soutenues à la fois dans les démarches administratives et moralement, organiser des repas, des soirées dansantes, se sentir soudainement importantes alors qu'elles ont souvent l'impression d'être transparentes comme le disait l'une d'entre elles. Des liens sociaux sont tissés mais ils le sont dans le cadre de logiques d'action propres aux dispositifs dans lesquels ils prennent naissance et qui les contraignent.

Ainsi ces deux groupes, selon le principe de territorialisation, s'enracinent dans l'espace local mais celui-ci, ne constituant pas un appui pour l'accès à d'autres lieux, entre autres, à des lieux de travail, peut conduire à un surplus d'enfermement. L'anecdote de

la pétition du groupe de paroles interdite par le bourgmestre confirme l'existence d'une logique objective d'encadrement dans un espace local. Les revendications qui s'y font jour ne peuvent être généralisées dans l'espace public. L'effet objectif de redoublement de l'enfermement se construit aussi dans les relations de dépendance réciproque qui lient les bénéficiaires et les intervenants sociaux dont la précarité professionnelle se fait l'écho de la précarité sociale et socioaffective des publics cibles. « Nous sommes tous (les travailleurs sociaux et les bénéficiaires) les otages du quartier », dira une intervenante sociale. Quant à l'importance de la parole, elle confirme le primat donné à la communication interpersonnelle à qui on attribue la vertu de résoudre les conflits, de combattre les misères et à la psychologisation des problèmes sociaux.

Par ailleurs, si on ne peut nier que ces lieux de parole recréent des liens sociaux, il faut encore s'interroger sur leur nature. Le primat, dans le groupe de paroles, de la logique sécuritaire sur la logique socioculturelle construit des identités sociales autour de l'idée de la menace et contribue à reproduire des rapports de force assez durs entre les « victimes » et les « menaçants ». Dans ce cas, des liens sociaux se construisent au détriment d'autres catégories d'habitants. Enfin, dans les deux groupes, le travail mené tend à reproduire les situations sociales de dépendance et s'avère incapable de modifier autrement qu'à la marge et de manière temporaire leurs conditions de vie. Dit autrement ce qui est questionné ici c'est, d'une part, la capacité qu'ont ces dispositifs d'agir sur la précarité socioéconomique; d'autre part, leur faculté non seulement à assurer l'existence de liens sociaux « quels qu'ils soient » et « à tout prix » mais aussi à les « qualifier », à les transformer en leur insufflant des principes d'émancipation, de revendication et d'auto-transformation.

Cependant, par effet de miroir, les nouveaux dispositifs, en s'attachant, partiellement et imparfaitement à la dimension socioaffective de la précarité, ont au moins le mérite de mettre le doigt sur les creux des politiques redistributives et sociales traditionnelles, sur la solitude que l'aide sociale traite si peu, et sur le manque de reconnaissance dont souffrent les groupes sociaux les plus précarisés. Comment, au vu de cette observation, repenser les politiques de lutte contre la pauvreté?

Une demande de reconnaissance

Dans les entretiens affleure constamment la demande d'être reconnu pour ce que l'on est et ce que l'on voudrait être. Être reconnu certes de ses pairs, du voisin, du jeune qui « vous regarde d'un air narquois » mais aussi des absents, de ceux que l'on ne voit jamais, aussi de « ceux qui vous regardent d'en haut, jusque tout en bas ». Cette demande d'altérité, qui ne s'arrête pas aux frontières du quartier et qui est aussi une demande de réinclusion dans l'espace public, se confond souvent avec une demande de protection vis-à-vis des plus puissants signant un surplus de dépendance sociale (Schaut, 1999). Elle peut donc conduire, pour peu qu'on n'y prenne garde, à une plus grande perte encore d'autonomie, à un affaiblissement de revendications au profit d'une accumulation de plaintes individuelles et finalement à un surplus de soumission. Comment à la fois les prendre en compte et faire en sorte qu'elles soient source d'émancipation? Des auteurs comme

A. Honneth ainsi que J. M. Chaumont et H. Pourtois, à sa suite, ont insisté sur la nécessité de revisiter les politiques sociales traditionnelles au moyen du concept de reconnaissance, et donc de ne pas « dissocier les enjeux socioéconomiques des enjeux culturels », afin de ne pas courir « le risque d'oublier que les exigences de reconnaissance sont au cœur des politiques sociales » (Chaumont et Pourtois, 2000, p. 135-143 ; Chaumont, 1997 ; Honneth, 1990).

Les politiques sociales traditionnelles sont-elles attentives à ce double enjeu ? En réduisant l'identité des assujettis sociaux à une identité d'assistés sociaux, elles tendent à nier leurs demandes de reconnaissance. De plus, l'actuel processus de sélectivité qui conduit à la rationalisation de l'offre sociale et au renforcement de l'action sociale parmi les plus défavorisés risque à la fois d'accroître les inégalités sociales en appauvrissant des individus qui ne font pas (encore ?) partie des plus défavorisés, d'attiser plus encore la stigmatisation, la dépendance de ces publics cibles et donc d'accroître les dénis de reconnaissance.

Quant aux nouveaux dispositifs, si, sur le terrain, le travail mené par les intervenants sociaux permet à des paroles de se dire, des paroles trop peu entendues par les politiques sociales traditionnelles, si certains de leurs bénéficiaires, qui sont aussi bien souvent des allocataires sociaux, s'estiment reconnus à travers eux²⁰, ils ne le sont que dans des relations face à face souvent confinées à l'espace du quartier, peu reproductibles et peu exportables dans l'espace public. En dehors de ces relations interpersonnelles qui sont parfois aussi à l'origine de situations de rejet d'autres catégories d'habitants présents dans le quartier, ces bénéficiaires assistent au contraire au redoublement de leurs stigmates en tant qu'allocataires sociaux d'abord, ensuite en tant qu'habitants de tel ou de tel quartier, en tant que jeunes exclus menaçants... D'autant que ces nouveaux dispositifs, ne poursuivant pas un objectif de redistribution des ressources, peuvent conduire à un surplus de soumission et à un maintien dans une situation d'exclusion sociale.

Le croisement, à l'intérieur des politiques de lutte contre la pauvreté, des principes de la reconnaissance et de la redistribution, doit donc encore être imaginé.

CONCLUSION. DE L'OPPORTUNITÉ DE REVISITER LA NOTION D'EXCLUSION SOCIALE ET LES POLITIQUES QUI L'ACCOMPAGNENT

En Belgique, les politiques de lutte contre la pauvreté ont fortement évolué au cours des vingt dernières années. En matière de politiques sociales traditionnelles, un glissement s'est opéré entre sécurité sociale et aide sociale par des techniques de sélectivité et d'exclusion, en particulier de l'assurance-chômage. Les femmes et les jeunes en sont les premières victimes. Ce glissement s'est accompagné d'un affaiblissement généralisé des politiques indirectes de lutte contre la pauvreté. En aval, les politiques directes de lutte contre la pauvreté, destinées aux plus défavorisés, se sont renforcées. Parmi elles, l'aide sociale qui, de plus en plus, développe en son sein des mesures d'accompagnement,

20. Même si, et on l'a déjà dit, cette reconnaissance peut s'avérer partielle, figeant les « bénéficiaires » dans des identités sociales totalisantes et stéréotypées (comme victimes, comme menaçants, comme isolés) et reproductrice d'inégalités.

d'action sociale en faveur des plus démunis, en particulier les jeunes et les femmes (qui, rappelons-le, sont les premiers exclus des politiques sociales traditionnelles), mais aussi les nouvelles politiques de lutte contre l'exclusion sociale, instaurées au début des années quatre-vingt-dix. Pour des raisons de politique intérieure, ces dernières entendent également lutter contre l'insécurité en milieu urbain. Cette double transformation a ciblé l'action publique auprès de publics particuliers : les plus démunis et, dans le cadre des nouvelles politiques de lutte contre l'exclusion sociale, les habitants des quartiers populaires et plus précisément les jeunes issus de l'immigration, les communautés immigrées, les vieilles personnes potentiellement victimes de l'insécurité. Les premiers, les plus démunis, sont aussi les seconds. Ils font donc l'objet d'une attention redoublée.

Si cette évolution a permis d'attirer l'attention sur les plus pauvres, elle participe aussi au mécanisme de stigmatisation et de contrôle et contribue à l'instauration de nouveaux modes de régulation sociale qui se déploient préférentiellement dans les quartiers populaires. L'étude plus spécifique de deux nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité a montré en quoi, au nom du principe de la transversalité des actions et de leur territorialisation dans les quartiers populaires, les logiques d'action qui y sont mises en œuvre construisent, avec des intensités différentes selon les deux dispositifs étudiés, une lecture particulière de la précarité à la fois locale, socioculturelle et sécuritaire. En prenant appui sur l'espace des quartiers et, en « surplus » d'une présence policière renforcée et de l'implantation de systèmes de techno-surveillance, les nouveaux dispositifs visent à (re)construire des liens sociaux susceptibles de faire baisser les tensions locales et de (ré)instaurer les bases d'un système de contrôle social informel. Cet article a tenté de démonter les présupposés idéologiques et politiques de cette lecture et les effets qu'elle engendrait dans sa mise en œuvre concrète : invisibilisation de certaines catégories de population, stigmatisation et tentative de conformation de comportements jugés déviants, redoublement de situations d'enfermement spatial et de relégation sociale, tensions parmi les acteurs locaux et transformation des métiers du social. Cependant, pour peu que l'on aille sur le terrain, voir le travail mené et surtout entendre les paroles qui se disent, on se rend compte que ces nouveaux dispositifs ont au moins le mérite de mettre au jour, quasiment à leur insu et de manière non intentionnelle, puisqu'ils ne la traitent pas, une question encore insuffisamment traitée par les politiques sociales : celle de la reconnaissance. Celle-ci souligne la nécessité non seulement de prendre en compte la dimension socioaffective et socioculturelle de la précarité, comme tentent de le faire les nouveaux dispositifs, mais aussi, ce qu'ils ne font pas, d'introduire l'altérité, ces tiers absents si souvent invoqués dans les entretiens avec les personnes précarisées (pour être reconnu je dois être reconnu par quelqu'un qui n'est pas nécessairement mon voisin) et ainsi de (ré)ouvrir leur espace social.

Mais il faut encore aller plus loin. Une politique qui prend en compte la dimension socioaffective, relationnelle de l'exclusion sociale n'a de sens que si elle s'accompagne d'une politique qui est sensible à sa dimension socioéconomique et qui organise les mécanismes de redistribution. L'inverse est vrai également. C'est donc à partir « de la

double exigence d'une égalisation des conditions d'existence et d'une opportunité réelle pour chacun d'accéder à l'estime sociale» qu'il faut repenser l'exclusion sociale et sa mise en forme «politique» (Pourtois et Chaumont, 2000, p. 140). Ce n'est pas en multipliant les dispositifs et en mettant les secteurs du social et du socioculturel sous la tutelle directe du politique mais bien en revisitant les politiques sociales traditionnelles et l'ensemble des politiques à prétention universaliste et en autonomisant le travail socioculturel que cette double exigence a le plus de chances d'être satisfaite.

Quant à la notion d'exclusion sociale, en «déplaçant le projecteur du miroir vers ce qu'il reflète» (Garnier, 1993, p. 93), elle n'éclaire que partiellement la question de la précarité sociale. On l'a vu, ce déplacement se traduit dans la nature et les objectifs des politiques qui l'accompagnent. Les discours politico-scientifiques engagent les pratiques qui elles-mêmes viennent les nourrir. L'émergence dans le monde scientifique belge du débat autour de la reconnaissance et de la nécessité de l'introduire dans les politiques de redistribution le rappelle et éclaire, d'un jour nouveau, la question de la pauvreté. ◆

RÉSUMÉ

Les politiques de lutte contre la pauvreté ont fortement évolué au cours de ces vingt dernières années. En matière de politiques sociales, un glissement s'est opéré de la sécurité sociale vers l'aide sociale. À côté d'elles, au début des années quatre-vingts, de nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité ont vu le jour. Les logiques d'action qui y sont mises en œuvre construisent une lecture particulière de l'exclusion sociale, à la fois locale, socioculturelle et sécuritaire. L'article montre comment cette double transformation concourt au renforcement du ciblage des plus défavorisés et révèle de nouveaux modes de régulation sociale. Enfin, à partir de l'étude des effets concrets de deux nouveaux dispositifs implantés dans des cités de logements sociaux à Bruxelles et en région wallonne, il propose de repenser la question de l'exclusion sociale et les politiques mises en œuvre pour la contrer à la lumière de la notion de reconnaissance.

SUMMARY

Policies for fighting poverty have evolved greatly over the last twenty years. In relation to social policies, a shift from social security to social assistance has taken place. At the same time, at the beginning of the 1980s, new mechanisms for fighting social exclusion and insecurity appeared. The logic for action that has been deployed leads to the constructing of a particular interpretation of social exclusion, which is local, sociocultural and secure at one and the same time. This paper illustrates how this dual transformation contributes to reinforcing the targeting of the most disadvantaged and reveals new modes of social regulation. Finally, on the basis of the examination of the concrete effects of two new mechanisms set up in social housing complexes in Brussels and the Walloon Region, it proposes rethinking, in light of the notion of recognition, the question of social exclusion and of policies deployed to combat it.

RESUMEN

Las políticas de lucha contra la pobreza han evolucionado considerablemente en el curso de los últimos veinte años. En materia de políticas sociales, se observa un desliz en la reorientación de la seguridad social hacia la ayuda social. Al comienzo de los años ochenta, aparecieron nuevos dispositivos de lucha contra la exclusión social y la inseguridad. Las lógicas de acción que se ponen en práctica construyen una lectura particular de la exclusión social, a la vez local,

sociocultural y aseguradora. El artículo muestra cómo en ésta doble transformación sobresalen los más desfavorecidos, a la vez que se revelan nuevos modos de regulación social. A partir del estudio de los efectos concretos de dos nuevos dispositivos implementados en los barrios de vivienda social en Bruselas y en la región de Wallonia, el autor propone repensar el tema de la exclusión social y las políticas dominantes para cuestionarlas a partir de la noción de reconocimiento.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCO, E. et P. BLAISE (1998), *Histoire politique de la sécurité sociale en Belgique*, *Revue belge de sécurité sociale*, n° 3.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPPELLO (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOURDIEU, P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, P. (1993), « Effets de lieu », in P. BOURDIEU, *La Misère du monde*, Paris, Seuil, p. 159-167.
- CARTUYVELS, Y., F. DIGNEFFE, et L. VAN CAMPENHOUDT (2000), « Les nouvelles politiques sociopénales et l'analyse de leurs effets », in L. VAN CAMPENHOUDT et al., *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 5-14.
- CARTUYVELS, Y., P. MARY et A. REA (2000), « L'État social-sécuritaire », in L. VAN CAMPENHOUDT et al., *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 407-429.
- CARTUYVELS, Y. (1996), « Insécurité et prévention en Belgique : les ambiguïtés d'un modèle "global intégré" entre concertation partenariale et intégration verticale », *Déviance et Société*, vol 20, n° 2, p. 153-171.
- CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Centre pour l'égalité des chances (1999), *Des procès aux portraits*, Bruxelles.
- CHAUMONT, J.M. (1997), *La concurrence des victimes*, Paris, La Découverte.
- COLLOVALD, A. (1999), *Violence et délinquance dans la presse*, Rapport pour la Délégation interministérielle à la Ville, Université Paris X-Nanterre.
- DE FRAENE, D., K. LALIEUX, P. MARY et S. SMEETS (1997), « Les contrats de sécurité et de société dans la région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, *Dossiers BRES*, IRIS Éditions, 37.
- DEVRESSE, M.S. (2000), « Police, usage de drogues et nouvelles politiques sociopénales : un impossible mariage à trois? », in L. VAN CAMPENHOUDT et al., *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 179-205.
- DONZELOT, J. et J. ROMAN (1998), « 1972-1998 : Les nouvelles donnes du social », *Esprit*, n° 241, p. 7-25.
- GARNIER, J.P. (1998), *Des barbares dans la cité. De la tyrannie du marché à la violence urbaine*, Paris, Essais, Flammarion.
- GENARD, J.L. (2001), *Culture et politique*, Bruxelles, Labor. A paraître.
- GENESTIER, P. (1999), « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 82, p. 142-153.
- HACOURT, G., J. LACROIX et K. TANGE, (1999), *Évaluation des contrats de sécurité et de société bruxellois*, Bruxelles, Synergie.
- HONNETH, A. (1990), « Intégrité et mépris. Principes d'une morale de la reconnaissance », traduit par H. Pourtois, *Merkur*, n° 501, p. 1043-1054.
- HUBERT, H.O. et C. SCHAUT (2000), « La précarité au service de la précarité », in L. VAN CAMPENHOUDT et al., *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 153-175.
- KARZ, S. (dir.) (2000), *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod.
- NOEL, F. (dir.), J. DAWANCE, V. DEGRAEF et D. RODRIGUEZ (2000), *La problématique sociale en région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Centre de recherche urbaine ULB-Secrétariat d'État chargé de l'aménagement du territoire, ronéotypé.
- POULET, I. (1995), *Les nouvelles politiques de prévention. Une nouvelle forme d'action publique?*, Bruxelles, Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles.

- POURTOIS, H. et J.M. CHAUMONT (2000), « Justice sociale et attente de reconnaissance », in M. CAPRON et G. LIÉNARD (dir.), *Face à la mondialisation*, Bruxelles-Charleroi, EVO, p. 135-145.
- REA, A. (2001), *L'État social actif : définition*, ronéotypé.
- ROSANVALLON, P. (1995), *La nouvelle question sociale : Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- SCHAUT, C. (2000a), « Travail social et nouveaux dispositifs : entre tensions et redéfinitions », in L. Van CAMPENHOUDT *et al.*, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 129-152.
- SCHAUT, C. (2000b), « La dimension spatiale des relations de quartier et les effets de la territorialisation des contrats de sécurité », in L. Van CAMPENHOUDT *et al.*, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 21-44.
- SCHAUT, C. (2000c), « Le sentiment d'insécurité comme fait social total : le cas d'un groupe de paroles », in L. Van CAMPENHOUDT *et al.*, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, p. 71-94.
- SCHAUT, C. (1999), « Dénis de reconnaissance et stratégies de réparation », *Recherches sociologiques*, Vol. xxx, n° 2, p. 85-101.
- SMEETS, S. (2000), « De la territorialisation des dispositifs policiers à la délocalisation de la fonction policière », *Revue de droit pénal et de criminologie*, n° 12, p. 1249-1266.
- TARRIUS, A. (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- THIBAUT, C. (2000), *Sécurité et ville : l'influence des politiques urbaines et sécuritaires sur l'espace public*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licencié en criminologie, Bruxelles, ULB.
- Van CAMPENHOUDT, L. (1999), « L'insécurité est moins un problème qu'une solution », in Y. CARTUYVELS et P. MARY, (dir), *L'État et l'insécurité*, Bruxelles, Labor, p. 51-68.
- Van CAMPENHOUDT, L., Y. CARTUYVELS, F. DIGNEFFE, D. KAMINSKI, P. MARY et A. REA (2000), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor.
- VRANCKEN, J. (1998), « De la pauvreté moderne à l'exclusion sociale », in J. VRANCKEN, B. VANHERCKE, L. CARTON et G. VAN MENXEL (dir.), *20 ans CPAS*, Bruxelles, Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale-Acco, p. 63-77.